

# COMMUNE DE BEARD-GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – 2023-007

Séance du 25 SEPTEMBRE 2023 à 19h

**Présents** : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mr BEIGNIER Jean-Pierre, Mme RYSER Maryse, Mrs CORTINOVIS Damien, CHAMBARD Christian, DURAFOUR Vincent, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

**Absents excusés** : Mr LESCHUITTA Pascal. Mr MAURON Daniel est excusé pour son retard, il est présent à compter de 19h45.

**Absente** : Mme GUERINI Isabelle.

Monsieur Laurent COMTET, maire, préside la séance. Il constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Maryse RYSER.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Institution du temps partiel pour les agents communaux
- Modification du règlement intérieur de la garderie périscolaire et des conditions d'inscription
- Reprise du commerce communal : proposition d'une candidature
- SIEA - étude pour un projet de rénovation de l'éclairage public : choix de scénario
- Miellerie du Haut-Bugey : raccordement aux réseaux
- Informations diverses :
  - . Essais dispositifs d'alerte
  - . Prescription de révision du (PLUiH) : observations du public tout au long de l'élaboration du projet – registre ouvert en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture
  - . Mise à disposition d'une partie d'un terrain communal
  - . Notification du 54ème versement de la Compensation Financière Genevoise
  - . Nomination au 1er septembre 2023 de Monsieur Terrade, comptable public SGC Oyonnax
  - . CR CLCS de la carrière d'Izernore du 4 septembre 2023
  - . SR3A - CR commission géographique relative au Lange et à l'Oignin du 30 août à Montréal La Cluse
  - . CR Commission Communication et Information – Infos Village 12/2023
  - . Subventions 2023 : remerciements
  - . Texen Décoration à Izernore : invitation à l'inauguration du nouveau biofiltre
  - . Ecole : recherche d'accompagnateurs pour la piscine le vendredi de 8h50 à 11h10 du 15/09 au 01/12/2023.

### 2023-2509-001 – INSTITUTION DU TEMPS PARTIEL POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITE :

Monsieur le Maire informe que le temps partiel constitue une possibilité d'aménagement du temps de travail pour les agents publics et que ses modalités d'exercice sont fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Social Territorial du CDG de l'Ain, transmis favorablement le 8 septembre dernier.

Le temps partiel s'adresse aux fonctionnaires titulaires et stagiaires occupant un poste à temps complet ainsi qu'aux agents non titulaires employés à temps complet et de manière continue depuis plus d'un an. Il peut également s'adresser aux agents titulaires à temps non complet lorsque son octroi est de droit. Il peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou dans le cadre annuel sous réserve de l'intérêt du service. Il est suspendu durant le congé de maternité, d'adoption et paternité (ou : une session de formation incompatible avec l'exercice d'un temps partiel).

Il existe deux types de temps partiel :

. Le temps partiel sur autorisation (quotité comprise entre 50 et 99 %) :

L'autorisation, qui ne peut être inférieure au mi-temps, est accordée sur demande des intéressés, sous réserve des nécessités du service.